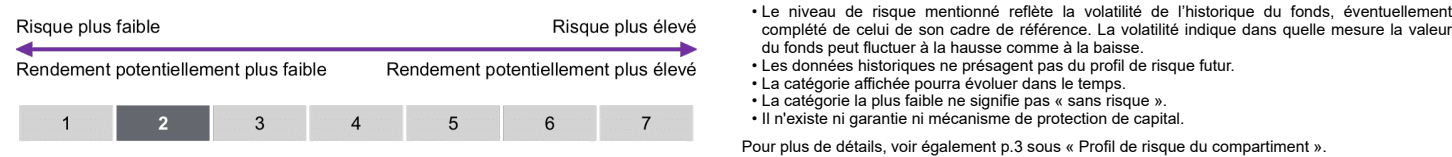


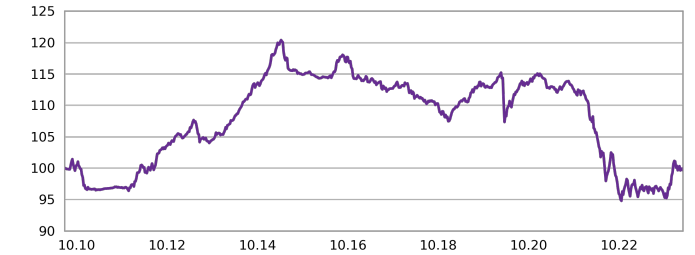
OBJECTIF ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le compartiment investit principalement dans des obligations, liquidités et instruments du marché monétaire émis par tous types d'émetteurs des marchés mondiaux, et ce via des fonds d'investissement et/ou des produits dérivés. Sur la durée de placement recommandée, le fonds de fonds vise une croissance du capital via un investissement diversifié privilégiant une exposition nette aux obligations. Dans le cadre des limites imposées par l'objectif et la politique d'investissement du fonds, l'équipe de gestion effectue des choix discrétionnaires d'investissement dans le portefeuille, en fonction d'analyses des caractéristiques et des perspectives d'évolution des actifs traités et de modèles mathématiques. L'exposition nette actions sera de maximum 25% et peut être réduite fortement, en fonction des attentes du gestionnaire quant à l'évolution des marchés financiers et afin de réduire le risque pour l'investisseur. Ainsi, le fonds peut temporairement investir majoritairement voire en totalité en actifs monétaires et/ou obligataires par l'intermédiaire de fonds et/ou de produits dérivés et/ou maintenir les actifs en dépôts et/ou comptes courants. Le fonds peut recourir aux produits dérivés, tant dans un but d'investissement que dans un but de couverture (se prémunir contre des événements financiers futurs défavorables). Le compartiment n'est pas un compartiment indiciel et fera l'objet d'une gestion active. A compter du 10/03/2021, le compartiment intègre des facteurs de durabilité dans son processus d'investissement, en considérant un univers d'investissement éligible pour le compartiment, comprenant des OPC conformes à l'article 8 ou à l'article 9 du règlement (UE) 2019/2088 et ayant un score ESG minimum requis basé sur une méthodologie interne. La sélection est complétée par la revue des critères d'exclusion et d'inclusion appliqués par les OPC sous-jacents. Le compartiment peut également investir à titre accessoire, jusqu'à 15% de ses actifs, dans des OPC non conformes à l'article 8 ou à l'article 9 du règlement (UE) 2019/2088 qui intègre le risque de durabilité dans les processus de gestion des risques, ainsi que directement via des investissements en actions et obligations. De plus amples informations sur la politique ESG / durabilité de la société de gestion sont disponibles sur demande ou sur le site Internet de la société de gestion – www.bilmanageinvest.lu. Il est nécessaire de lire le prospectus et le KIID avant de souscrire dans le fonds. Le prospectus, le document "Informations Clés pour l'Investisseur", le dernier rapport annuel, le rapport semi-annuel et d'autres informations relatives au fonds sont disponibles en anglais ou dans une langue nationale pour chaque pays où le fonds est autorisé à la commercialisation, sur le site www.fundinfo.com.

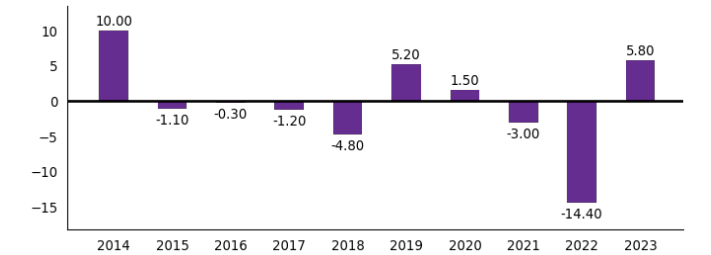
PROFIL DE RISQUE



EVOLUTION DE LA VNI (EN BASE 100) DEPUIS LA CREATION



PERFORMANCES ANNUELLES (%)



PERFORMANCES ANNUALISÉES (%)

Rendement	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Depuis la création (24.06.2010)
Classe P Cap EUR	4.24	-4.02	-1.88	-0.76	-0.02

DONNÉES STATISTIQUES*

Ratios	Volatilité (%)	Max drawdown (%)	Délai de recouvr. (jours)
3 ans	4.03	-16.83	en cours

* basées sur des données quotidiennes sur 3 ans, ou l'historique si le fonds est plus récent.

Source pour tous les tableaux et graphiques ci-dessus : Les rendements cités et les chiffres d'évolutions de la VNI sont ceux de la part capitalisante du compartiment. Ils ont trait aux années écoulées. Ils ne constituent pas un indicateur fiable du rendement futur. Ils sont calculés net de frais et taxes à charge de l'investisseur, hors frais d'entrée et de sortie.

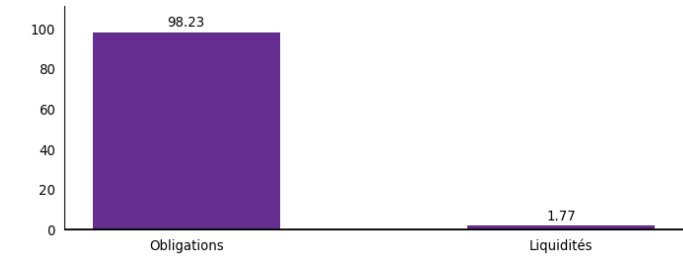
CARACTÉRISTIQUES, INFORMATIONS PRATIQUES

Horizon d'investissement minimum	3 ans	Capitalisation
Durée	Le fonds n'a pas de durée déterminée	1re VNI au 24.06.2010
Commercialisation	BEL, LUX, FRA, DEU	1re VNI (EUR) 100.00
Type de part disponible	Capitalisation, Distribution	VNI par action au 29.02.2024 (EUR) 99.73
Structure légale	SICAV de droit luxembourgeois	Total actif net (M EUR) 4.93
Société de gestion	BIL Manage Invest	Dernier dividende distribué (EUR) -
Gestionnaire de portefeuille	Banque Internationale à Luxembourg	Date du dernier dividende distribué -
Devise de valorisation	EUR	Code ISIN LU0509288378
Calcul de la VNI	Quotidienne	Montant minimum d'investissement (EUR) -
La VNI est consultable à l'adresse suivante :	www.fundinfo.com	Frais d'entrée (max.) (%) 3.50
		Frais de sortie (%) 0.00
		Frais courants (%) 1.53
		dont commission de gestion (max ou réelle) (%) 0.90
		Commission de surperformance (%) -
		Droits de garde (%)** -

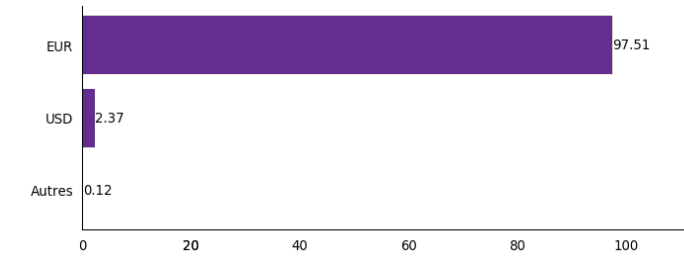
** Les droits de garde peuvent varier d'une entité de service financier à l'autre. Plus d'informations sont disponibles chez l'entité du service financier.

BIL Invest Patrimonial Defensive - Classe: P

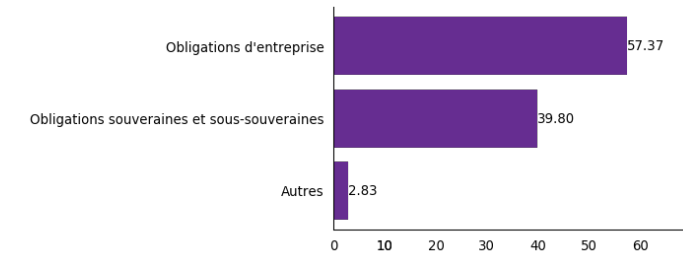
ALLOCATION DU PORTEFEUILLE (%)



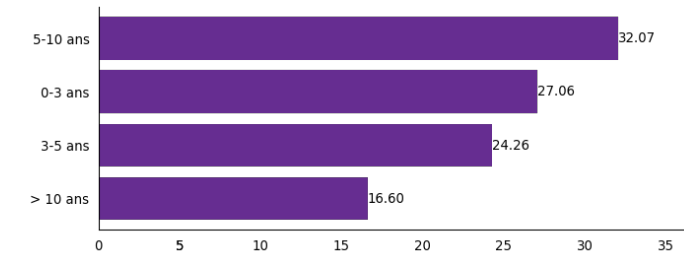
RÉPARTITION PAR DEVISE (%)



OBLIGATIONS: REPARTITION PAR TYPE



OBLIGATIONS: RÉPARTITION PAR VIE MOYENNE (%)



POSITIONS PRINCIPALES (%)

Titres	Poids
iShares € Govt Bond Climate UCITS ETF EUR (Acc)	11.20
BNY MGF Responsible Horizons Euro Corp Bd Fd EUR W	10.99
Candriam SRI Bond Euro Corporate I EUR C	10.03
iShares € Corp Bond ESG UCITS ETF EUR Inc	10.00
Xtrackers II ESG EUR Corporate Bond UCITS ETF 1C	10.00
DPAM L Bonds Government Sustainable Hedged F	9.72
Groupama Etat Euro ISR ID	7.79
IndexIQ Factors Sust Sovereign Euro Bond ETF EUR	6.52
Lyxor ESG USD High Yield (DR) UCITS ETF	6.02
Xtrackers ESG USD Emerging Markets Bond Quality Weighted UCITS ETF	3.79

Source: BIL Manage Invest. Les répartitions sont basées sur les dernières données disponibles.

BIL Invest Patrimonial Defensive - Classe: P

PROFIL DE RISQUE DU COMPARTIMENT

Afin d'appréhender au mieux le profil de risque du compartiment, l'investisseur est invité à prendre en considération, outre sa classe de risque, les risques inhérents à la stratégie de gestion tels que décrits dans le prospectus. L'investisseur doit être conscient des risques importants suivants qui ne sont pas nécessairement adéquatement pris en compte par l'indicateur SRI :

- **Risque de contrepartie:** le compartiment pouvant utiliser des produits dérivés de gré à gré, ces produits peuvent représenter un risque de contrepartie, soit l'incapacité de celle-ci à honorer ses engagements à l'égard du compartiment. Ce risque de contrepartie peut éventuellement être partiellement ou totalement couvert par la réception de sûretés.
- **Risque de crédit:** le compartiment est soumis au risque de défaillance d'un émetteur dans sa capacité à honorer le paiement de coupons et/ou à rembourser le montant emprunté. Ce risque est d'autant plus important que le compartiment peut intervenir sur la dette à haut rendement dont les émetteurs sont réputés à risque.
- **Risques liés aux pays émergents:** les pays émergents peuvent présenter des incertitudes politiques, légales et fiscales ou d'autres événements pouvant impacter négativement les actifs du compartiment. Les actifs traités sur ces pays présentent des mouvements de marché potentiellement plus rapides que sur les grandes places internationales et des écarts de cotation qui peuvent augmenter substantiellement dans certaines circonstances de marché. Ces actifs peuvent se révéler moins liquides, soit ne pas pouvoir être vendus rapidement à des prix raisonnables. Les variations des cours des monnaies de pays émergents peuvent être brusques et substantielles.
- **Risque lié aux instruments financiers dérivés:** leur utilisation comporte un risque lié à leurs sous-jacents et peut accentuer des mouvements de baisse via l'effet levier qui en découle. En cas de stratégie de couverture, celle-ci peut ne pas être parfaite. Certains dérivés peuvent être complexes à valoriser dans des conditions de marché exceptionnelles.
- Les investisseurs ne sont pas assurés de recouvrer l'intégralité du montant investi.

SWING PRICE

Les jours d'évaluation où la différence entre le montant de souscriptions et le montant de rachats d'un compartiment (soit les transactions nettes) excède un seuil fixé au préalable par le conseil d'Administration, celui-ci a le droit :

- d'évaluer la valeur nette d'inventaire en ajoutant aux actifs (lors de souscriptions nettes) ou en déduisant des actifs (lors des rachats nets) un pourcentage forfaitaire des commissions correspondantes aux pratiques du marché et reflétant les frais et/ou conditions de liquidités lors d'achats ou de vente de titres ;
- d'évaluer le portefeuille titres sur base des cours acheteurs ou vendeurs ;
- d'évaluer la valeur nette d'inventaire en fixant un niveau de 'spreads' représentatif du marché concerné.

Aujourd'hui, le swing pricing n'est pas appliqué pour le fonds en question.

INFORMATION POUR L'INVESTISSEURS

Il est recommandé aux actionnaires de se renseigner et, si nécessaire, de se faire conseiller au sujet des lois et réglementations relatives à la fiscalité et au contrôle des changes, applicables à la souscription, l'achat, la détention et la cession d'actions dans leur lieu d'origine, de résidence et/ou de domicile.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES FOURNIES PAR LE DISTRIBUTEUR

L'information reprise dans le présent document doit être complétée par le prospectus du fonds et le document "Informations Clés pour l'Investisseur", documents remis par le distributeur à l'investisseur. Le distributeur fournira toute information complémentaire permettant à l'investisseur de prendre sa décision d'investissement en connaissance de cause, notamment, sur les avantages que le distributeur paie ou reçoit dans le cadre de l'opération visée, ainsi que sur l'adéquation de l'OPC avec le profil de risque de l'investisseur.

GLOSSAIRE

Exchange Traded funds (ETF): fonds d'investissement qui sont cotés en Bourse. Leur principale caractéristique est de pouvoir être achetés et vendus à tout moment durant les heures d'ouverture de la Bourse. La majorité des ETF répliquent la performance d'un indice donné.

Maximum drawdown: le drawdown maximal est la plus grande perte qu'un portefeuille ait essuyée sur une période donnée.

Produits dérivés: instruments financiers « dérivés » de titres tels que des actions ou des obligations, incluant des contrats à terme (contrats d'achat ou de vente de titres à un moment déterminé dans le futur), des options (contrats donnant au détenteur le droit, mais non l'obligation, de réaliser une transaction donnée) ou d'autres contrats financiers.

Obligation collateralisé ou Collateralised Debt Obligation (CDO): Un CDO est un type de titres adossés à des actifs (ABS ou asset-backed security - des titres dont les sous-jacents sont des crédits immobiliers, des prêts étudiants, automobiles, ou des crédits de cartes bancaires) adossé à des obligations, des prêts ou d'autres formes de dettes. Le rendement de ces produits est payé par tranche, puis adapté au profil risque/rendement de l'investisseur.

Rating: Le rating d'un titre de dette est une mesure de la capacité de son émetteur à faire face à ses engagements financiers. Cette mesure est émise par les agences de notation (Moody's, Fitch, Standard & Poor's).

Swing Pricing: mécanisme permettant de compenser un fonds d'investissement pour l'effet de dilution des souscriptions et des rachats et visant à protéger les investisseurs qui continuent d'investir dans le fonds. Il a pour objectif de garantir que les investisseurs qui souscrivent à un fonds ou sortent d'un fonds supportent une partie des coûts de négoce, c'est-à-dire les coûts de transaction ou l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur des titres sous-jacents.

Valeur nette d'inventaire (VNI): valeur totale de l'actif d'un fonds d'investissement, minorée des engagements comme les charges et autres dettes. Le prix unitaire (valeur nette de l'inventaire par action) est calculé en divisant la VNI d'un fonds par le nombre d'unités en circulation. La VNI, dont la fréquence de calcul dépend de la nature du fonds et des dispositions prévues dans le prospectus, fournit une référence pour le prix auquel les investisseurs peuvent acheter (souscrire à) ou vendre (demander le rachat) des parts ou des unités d'un fonds, déduction faite des frais et commissions applicables.

Volatilité: mesure dans laquelle le cours d'un fonds ou d'un titre fluctue au cours d'une période donnée.

Obligation à haut rendement (high yield): Fait référence à la qualité de crédit délivrée par une agence de notation pour une obligation. Les obligations à haut rendement ont une cote de crédit inférieure à celle des obligations de première qualité. Ils présentent un risque de défaillance plus élevé et un rendement plus élevé par rapport aux obligations de catégorie Investissement Grade en raison du risque pris par l'investisseur.

Marchés Émergents: Un marché émergent est un pays qui remplit certains critères de marché développé mais pas tous pour être considéré comme marché développé à part entière.

Produits alternatifs/Placements alternatifs: Un investissement alternatif est un actif qui ne fait pas partie des investissements conventionnels, comme le sont les actions, les obligations et les liquidités. Les produits alternatifs comprennent notamment le capital-investissement, les fonds spéculatifs, les contrats à terme gérés, l'immobilier, les matières premières et les contrats dérivés.

Stratégies de performance absolue: Les fonds à rendement absolu cherchent à réaliser des performances positives au moyen de techniques sophistiquées de gestion d'actifs. Ces techniques peuvent comprendre la vente à découvert, les contrats à terme, les options, les produits dérivés, l'arbitrage, l'effet de levier et les actifs non conventionnels.

Secteur de la consommation discrétionnaire: Le secteur de la consommation discrétionnaire comprend les entreprises qui sont généralement les plus sensibles au cycle économique. Son segment lié à la fabrication englobe notamment l'automobile, les biens de consommation durables, les produits de loisir, le textile et l'habillement. Le segment des services inclut les hôtels, les restaurants et les centres de loisirs, la production et les services médias et la vente au détail et les services y afférents.

Secteur de la consommation de base: Le secteur de la consommation de base comprend les entreprises dont les activités sont moins sensibles au cycle économique. Il englobe les producteurs et distributeurs de produits alimentaires, de boissons et de tabac, et les fabricants de produits domestiques et de soin personnel non durables. Il inclut également les sociétés de vente au détail de produits alimentaires et de médicaments, ainsi que les supermarchés et les hypermarchés.

Secteur des services aux collectivités: Le secteur des services aux collectivités comprend principalement les compagnies d'électricité, de gaz et d'eau. Il englobe également les producteurs d'électricité indépendants, les négociants d'énergie et les entreprises actives dans la production et la distribution d'électricité à partir de sources renouvelables.

SERVICE DE PLAINTS

Toute réclamation peut être adressée à la BIL en envoyant un e-mail via la messagerie sécurisée BILnet ou en complétant le formulaire de réclamation accessible en ligne www.bil.com/fr/FormulaireReclamation.

SOCIÉTÉ DE GESTION

BIL Manage Invest
42, Rue de la Vallée
L-2661 Luxembourg

AGENT PAYEUR

Tous les documents légaux sont disponibles gratuitement auprès de l'agent payeur
RBC Investor Services Bank France
105 rue Réaumur
F-75002 Paris
www.rbcits.com

GESTIONNAIRE DE PORTEFEUILLE

Banque Internationale à Luxembourg
69, route d'Esch
L-2953 Luxembourg

CONSEILLER EN INVESTISSEMENT

Banque Internationale à Luxembourg
69, route d'Esch
L-2953 Luxembourg